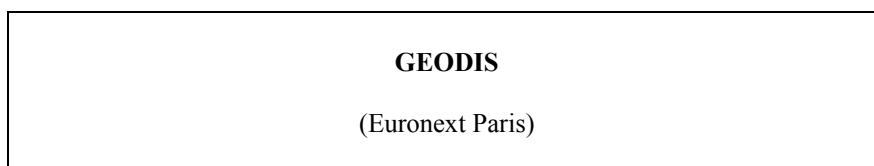


Réouverture de l'offre publique d'achat visant les actions de la société.



- 1 - Le 10 juillet 2008, Deutsche Bank AG, succursale de Paris, et UBS Securities France SA (1), agissant pour le compte de la société SNCF Participations, ont fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que l'offre publique d'achat de SNCF Participations visant les actions GEODIS sera réouverte **du 11 au 24 juillet 2008 inclus**, en application des dispositions de l'article 232-4 du règlement général.

Il est rappelé qu'à l'issue de l'offre publique d'achat visant les actions GEODIS, SNCF Participations détient 7 723 413 actions représentant 8 882 553 droits de vote GEODIS, soit 98,09% du capital et au moins 98,22% des droits de vote de la société (2) (cf. D&I 208C1323 du 10 juillet 2008).

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir au prix unitaire de **132,15 € (coupon 2007 détaché)**, la totalité des actions GEODIS non détenues par lui, soit 150 108 actions (y compris 58 019 actions auto-détenues) représentant 1,91% du capital et au plus 1,78% des droits de vote de la société (2), ainsi qu'un maximum de 235 892 actions GEODIS susceptibles d'être créées par l'exercice des options de souscription d'actions attribuées par la société.

Conformément aux articles 237-14 et suivants du règlement général, l'initiateur demandera, à l'issue de la clôture de l'offre réouverte, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire visant les actions GEODIS non encore détenues par lui, au prix unitaire de 132,15 €.

- 2 - Euronext Paris SA publiera le calendrier détaillé de la réouverture de l'offre et de sa mise en œuvre.

Il est rappelé que les dispositions réglementaires relatives aux interventions sur les titres concernés par l'offre pendant la période d'offre sont applicables (articles 231-38 à 231-41 et 232-20 du règlement général).

-
- (1) Seule Deutsche Bank AG, succursale de Paris, garantit le caractère irrévocable des engagements de l'initiateur.
(2) Sur la base d'un capital composé de 7 873 521 actions représentant au plus 9 043 622 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.